

Négociations Ministérielles pour la reconstruction du Gouvernement, nécessitée par la mort de Sir E. P. Taché.

NO. I.—MÉMOIRE FAIT LE 4 AOÛT 1865, SUR LA CONVERSATION QUI AVAIT EU LIEU LA VEILLE ENTRE MM. MACDONALD ET BROWN.

M. Macdonald demanda, hier, une entrevue à M. Brown et l'informa que Son Excellence le Gouverneur Général l'avait mandé ce matin, et lui avait exprimé le désir que l'administration, telle que constituée en 1861, fut continuée au pouvoir avec aussi peu de changements que possible, afin de donner suite à la politique annoncée par le gouvernement lors de sa formation; qu'avec cette intention Son Excellence lui avait avoué l'opinion que la manière la plus naturelle de remplir la place devenue vacante par la mort de Sir E. P. Taché, serait que M. Macdonald prit la position de Premier-Ministre, comme étant le plus ancien membre du ministère, et que M. Cartier, suivant le même principe, deviendrait chef de la section bas-canadienne du gouvernement; et que pour arriver à ce but, il avait chargé M. Macdonald de prendre le poste de premier ministre, priant en même temps tous les autres ministres de conserver leurs portefeuilles. M. Macdonald informa de plus M. Brown qu'il avait donné son assentiment à la proposition de Son Excellence, et avait vu M. Cartier qui, de suite, avait déclaré être satisfait. Il invita alors M. Brown à accepter la proposition de Son Excellence.

M. Brown répondit qu'il était tout-à-fait disposé à entrer en arrangements pour faire subsister le gouvernement dans la même position qu'il occupait avant la mort de Sir E. P. Taché; mais que l'arrangement proposé différerait beaucoup de cette position. Jusqu'à présent le gouvernement a été une coalition de trois partis politiques, représentés chacun par un chef reconnu, mais tous agissant sous un seul et même chef qui n'était plus sous l'influence des violentes passions de partis ou des ambitions personnelles, et qui était très-propre à inspirer confiance aux trois partis coalisés, et faire espérer que les conditions qui avaient présidé à leur union seraient remplies de bonne foi et à la lettre. M. Macdonald, M. Cartier et lui-même (M. Brown), étaient au contraire considérés comme chefs de partis, ayant les passions et les inspirations des hommes de partis; et placer l'un dans une position supérieure aux autres, avec l'immense avantage de chef du Cabinet, pourrait dans l'opinion publique, amoindrir la confiance que l'on a, et mettre sérieusement en danger l'existence même de la coalition. Ce serait changer complètement la situation. Quelque soit celui des trois qui sera préféré, un tel acte équivaudrait à un abandon des bases de la coalition et à une reconstruction du gouvernement d'après les principes ordinaires des partis, sous un Chef de parti, inacceptable à une portion considérable de ceux qui soutiennent le ministère et assurent son existence. M. Brown rappela à M. Macdonald, que quand la coalition fut faite, le parti libéral, alors dans l'opposition, constituait une majorité dans la Chambre d'Assemblée;—que ce ne fut que pour accomplir une réforme nécessaire à la paix et au progrès du pays qu'il eut alors devoir mettre momentanément de côté les considérations de partis, et consentit à former une coalition avec ses adversaires, à des conditions que rien n'aurait pu lui faire accepter, si ce n'est le sentiment d'un grand devoir public. Il rappela à M. Macdonald la désavantageuse et embarrassante position que lui (M. Brown) et ses collègues, M. Macdougall et M. Howland, avaient occupée durant l'année dernière, se trouvant unis à neuf adversaires politiques tenant tous les principaux départements d'Etat; et il lui demanda comment les membres du parti libéral pourraient envisager cette nouvelle proposition d'abandonner leur position relative en plaçant un de leurs principaux adversaires au poste de Premier-Ministre, bien que le nombre de ses partisans conservateurs soit beaucoup moindre dans le parlement que celui des réformistes. M. Brown exprima sa conviction que la meilleure manière de régler la difficulté serait d'inviter quelque honorable membre du Conseil Législatif, ayant une haute position et sous lequel les trois grands partis coalisés pourraient agir avec confiance, à devenir le successeur du Col. Taché. Il ne voyait aucun autre moyen de continuer la position existante jusqu'à ce moment. M. Brown conclut en disant que la proposition de M. Macdonald entraînait évidemment la construction d'un nouveau gouvernement, et que si l'appui du parti réformiste du Haut-Canada, dans l'Assemblée, était désiré pour sa formation, il deviendrait nécessaire d'expliquer la politique du nouveau gouvernement, et de la définir explicitement. Parlant, cependant en son seul nom, il (M. Brown) restait sur le terrain qui avait servi de base aux négociations de 1864; il était prêt à appuyer de toutes ses forces et avec franchise et sincérité toute administration qui se formerait en s'engageant, comme le gouvernement de la coalition, à faire adopter au parlement, dans la session du printemps prochain, soit une mesure pour la réalisation définitive du projet de confédération de la conférence de Québec, soit une mesure pour faire disparaître les difficultés existantes en Canada, par l'introduction du principe fédéral dans le système du gouvernement, accompagnée de dispositions qui permettraient aux provinces maritimes et au territoire du Nord-Ouest de pouvoir en faire partie.